Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_127-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_127

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Soutien à la rénovation du parc privé

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

ABSENT(S) :
Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_127-DE

Par délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de délégation avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), par laquelle celle-ci délègue à la Communauté d'Agglomération Dracénoise la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques au logement et procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Par délibération en date du 26 septembre 2013, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, au titre de sa compétence en matière de politique de l'habitat, a réactualisé ses financements propres qui viennent en appui des subventions de l'ANAH.

Ces aides sont octroyées conformément aux conditions explicitées dans le guide de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de financement de la requalification du parc privé, et affectées aux travaux définis, selon les modalités et taux qui y sont indiqués.

Les demandes ci-dessous énoncées ont été déposées auprès du service des Politiques de l'habitat et du logement, pour des travaux sur ces immeubles :

Nature du dossier	Référence du dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux	Subvention C.A.D.	
Propriétaire occupant	2017/03/001	34 Route Départementale de la Motte - Le Pélissier - Bât. A App. 21 - LE MUY	Autonomie - Remplacement de la baignoire en douche, installation d'un WC réhaussé.	Subvention « Autonomie de la personne »	503 €
Propriétaire occupant	2017/03/002	163 Chemin des jardins - LA MOTTE	FART - Remplacement des menuiseries en double vitrage, installation d'un pompe à chaleur. Gain énergétique après travaux : 37 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500 €
Propriétaire occupant	2017/03/003	3298 Route de Carcès - LORGUES	Autonomie - Redistribution de la salle de bain et des wc, modification d'une cloison, déplacement du lababo, d'un radiateur et de l'installation électrique en partie, remplacement de la baignoire en douche, installation d'un WC réhaussé.	Subvention « Autonomie de la personne »	1 337 €
Propriétaire occupant	2017/03/004	388 Av des anciens combattants d'Afrique du nord - DRAGUIGNAN	FART - Remplacement d'une partie des menuiseries, isolation des murs extérieurs par l'intérieur. Gain énergétique après travaux : 41 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_127-DE

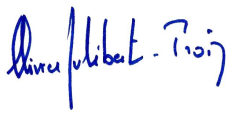
En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 8 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer aux propriétaires des immeuble désignés ci-dessus la subvention correspondant aux dispositions du règlement de référence, pour les travaux à réaliser sur ces immeubles,
- dire que cette aide sera octroyée conformément aux conditions explicitées dans le guide de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de financement du parc privé, selon les modalités et taux qui y sont indiqués,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2017, au chapitre 204, article 20422 , fonction 701.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.